

ricaines non seulement pour payer l'intérêt dû en 1940, mais aussi les échéances de 1940. Je veux savoir ceci: a-t-on signalé aux administrateurs du chemin de fer qu'ils compromettaient la situation du Canada par l'achat de devises américaines? Ma question résulte de l'attitude générale tendant à conserver nos dollars canadiens au Canada en temps de guerre. J'aimerais savoir si cette question a été signalée aux administrateurs du réseau et si ceux-ci comme question de principe ont permis de négocier de nouveau ces prêts en fonds canadiens qui sont ensuite payables en devises américaines.

M. HUNGERFORD: Tout ce qui a trait à de nouvelles émissions est soumis aux administrateurs.

M. HARRIS: Le Comité peut-il prendre connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration?

M. HUNGERFORD: Je suppose que tout ce qu'on demande peut être obtenu.

M. HARRIS: J'essaie de savoir qui recommanderait la négociation de ce prêt en monnaie canadienne.

M. HUNGERFORD: Toutes les questions administratives de ce genre, du moins les questions financières, sont décidées après consultation avec le ministre des Finances.

M. HARRIS: Eh bien alors, le ministre des Finances approuverait-il la recommandation du National-Canadien d'obtenir le change par l'entremise de la Commission de contrôle du change étranger?

M. HUNGERFORD: Je ne puis vous répondre de mémoire. Je suppose que les choses se passent vraiment ainsi.

M. HARRIS: A propos de ces échéances, comment allons-nous connaître la ligne de conduite adoptée? Allons-nous nous en tenir à ces tergiversations monétaires, pourrait-on dire, pour racheter les obligations américaines? La réalité, monsieur le président, est que nous compromettons notre situation très rapidement. Nous aimerions savoir à quoi nous en tenir.

Le PRÉSIDENT: Ne s'agit-il pas là d'une question qui intéresse plutôt l'Etat que le chemin de fer?

M. HUNGERFORD: Oui, dans une très grande mesure. Nous dépendons du ministre des Finances en ce qui concerne les questions de ce genre, quant à la façon d'agir.

M. HARRIS: La question que je vais maintenant poser au directeur devrait réellement être adressée au ministre des Finances.

M. HUNGERFORD: C'est mon avis.

M. HANSON: Si je comprends bien, c'est le ministre des Finances qui prend les décisions sur les transactions financières du National-Canadien; n'en est-il pas ainsi?

M. HUNGERFORD: Dans une très grande mesure.

M. HARRIS: Qui fait la recommandation aux administrateurs?

M. HUNGERFORD: Après consultation avec le ministère des Finances, cette recommandation me viendrait du vice-président préposé aux finances et puis je l'adresserais au conseil d'administration.

M. HARRIS: Le Comité peut-il se procurer les procès-verbaux du conseil d'administration?

Le PRÉSIDENT: Probablement. Je pense que le Comité peut avoir tout ce qui a trait à la gestion ferroviaire.

M. JACKMAN: Peut-être devrait-on nous fournir les montants des obligations échues et remboursées à New-York l'an dernier, combien il y en avait en monnaie américaine et combien en monnaie canadienne, ainsi que le nombre de celles dont l'échéance arrive cette année, en monnaie américaine.